

Date de convocation : 08 juin 2020

Membres en exercice : 52

Présents : 56

Pouvoirs : 01

Votants : 51

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Étaient présents :

Amné en Champagne	JOLY Gérard	LEBRETON Franck
Auvers sous Montfaucon	BRU Stéphane	
Avessé	RIEUCROS Daniel	
Brains sur Gée	BRIFFAULT Agnès	
Brûlon	VANNIER Gilbert (Président sortant)	COUDREUSE Daniel
Brûlon	BERNIER Gisèle	DUHAMEL Emmanuel
Brûlon	HAUTBOIS Mélanie	
Chantenay-Villedieu	CERBELLE Régis	DE SAINT PRIEST Thierry
Chassillé	LEGENDRE Michel	
Chemiré en Charnie	COUELLE Michel (Vice-président sortant)	
Chevillé	MULLER Guy	
Coulans sur Gée	BRIFFAULT Michel	MIDELET Christelle
Coulans sur Gée	MERIENNE Jean-Claude	CHEVILLOT Anne
Coulans sur Gée	CHOPLIN Ludovic (Vice-président sortant)	
Crannes en Champagne	COSNET Francis	
Epineu le Chevreuil	HUET Sébastien	
Fontenay sur Vègre	LHOPITAL Monique	
Joué en Charnie	NOIR Régis	LETEIL Guillaume
Longnes	CRIBIER Stéphane	
Loué	MUSSARD Anthony	JOYEAU Maryline
Loué	JOYAU Maryline	CADORET Jérôme
Loué	KRAMAROV Pascale	PAINEAU Catherine
Loué	CROYEAU Dominique (Vice-président sortant)	PLANTAIS Gérard (Vice-président sortant)
Maigné	BOUL Cédric	
Mareil en Champagne	BUSSON Christophe	
Noyen sur Sarthe	MORICE Jean-Louis	POIRIER Mathilde
Noyen sur Sarthe	GILLES Christian	CHARMETON Michel
Noyen sur Sarthe	HERVE Béatrice	GALATI Chantal (Vice-présidente sortante)
Pirmil	CHOTARD Christian	DESGRANGES Frank
Poillé sur Vègre	DULUARD Maurice	PAYEN Thierry
St Christophe en Champagne	GESLOT Marcel	
St Denis d'Orques	BERGER Christian	BAUDRY Marc
St Ouen en Champagne	GUERRIAU Dominique	
St Pierre des Bois	PORTAIS Florent	
Tassé	LEMERCIER Catherine	
Tassillé	VALLEE Gaëtan	
Vallon sur Gée	PARIS Dany	NAVEAU Jean-Yves
Viré en Champagne	PAULOUIN Catherine	

Absents excusés :

Brains sur Gée	BAPTISTA Paulo (Pouvoir à BRIFFAULT Agnès)
Chevillé	LORNE Fabien (Vice-président sortant)

Monsieur VANNIER, Président vérifie que le quorum est atteint, valide les pouvoirs et nomme Ludovic CHOPLIN, secrétaire de séance.

Après approbation de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de la précédente séance, à l'unanimité, Le conseil communautaire examine les questions inscrites.

ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Présentation des décisions prises pendant la période de confinement

Par ordonnance du 1^{er} avril 2020, les Maires et Présidents d'intercommunalité ont vu l'extension de leurs pouvoirs prononcée.

Des décisions ont été prises pour assurer la continuité du service. Elles sont présentées à l'assemblée plénière :

15-04-2020-01

Avenant prolongation marché travaux entretien végétation sur secteur SUD OUEST
GASNIER Jean-Michel – Cossé en Champagne – 30 800 € H.T. – 28/02/2021

15-04-2020-02

Avenant prolongation marché travaux entretien végétation sur secteur SUD EST
MARTIN Alain – Noyen sur Sarthe – 38 000 € H.T. – 28/02/2021

28-04-2020-03

Contribution fonds territorial résilience Pays de la Loire – 36 900 €

04-05-2020-04

Avenant prolongation marché prestations enlèvement gravats
SUEZ – Nantes – 14 165,20 € H.T. – 30/09/2021

04-05-2020-05

Avenant prolongation marché mise à disposition contenants collecte, enlèvement et transport et traitement des encombrants, cartons, ferraille et déchets dangereux
PAPREC Groupe (NCI Environnement) – Paris – 181 200 € H.T. – 30/09/2021

04-05-2020-06

Décision modificative n°01 – Budget activités culturelles – Remboursement spectacles – 1 000 €

04-05-2020-07

Réduction facturation location annuelle espace Vègre et Champagne – Patricia BELIARD – Danse – (- 600 €, soit 900 € facturés au lieu de 1 500 €)

04-05-2020-08

Réduction facturation loyers MSP sur la période du 1^{er} mars 2020 au 30 avril 2020 (soit 12 348,032€ - loyers et provisions sur charges)

04-05-2020-09

Confirmation versement attributions de compensation sur 2020

04-05-2020-10

Décision modificative n°01 – Budget Principal et Budget déchets ménagers – Avance de Trésorerie – 400 000 €

04-05-2020-11

Décision modificative n°02 – Budget Principal et Budget déchets ménagers – Prévion remboursement avance de Trésorerie – 400 000 €

04-05-2020-12

Aide au soutien économique d'une entreprise locale – 20 000 €

Le Président apporte des éclaircissements sur le fonds résilience auquel la communauté de communes participe à hauteur de 36 900 euros. Il s'agit d'un fonds destiné aux entreprises en difficulté, à la suite de la pandémie. Ce soutien prend la forme de prêts remboursables.

FINANCES

Vote des taux de fiscalité pour l'année 2020

La date limite du 30 avril pour délibérer sur un certain nombre d'impôts locaux est reportée au **3 juillet** par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et par les ordonnances n°2020 – 330, 326 et 391 publiées du 25 mars au 1^{er} avril 2020.

La délibération doit désormais être adoptée avant le 3 juillet 2020.

Pour mémoire en 2019, les taux de fiscalité appliqués s'élevaient à :

- CFE 22,09 %
- Taxe Habitation 6,82 %
- Taxe foncière Bâti 3,98 %
- Taxe Foncière non bâti 7,81 %

Pour mémoire, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises s'élève à :

CVAE 2019	874 262 €
CVAE 2020	846 628 €



Le taux de Taxe d'habitation est gelé, il n'y a pas de vote. Le taux de 2019 est donc repris.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de voter les taux de fiscalité pour l'année 2020 à l'identique de l'année 2019. **Délibération n°17-06-2020-01**

Subventions aux associations

Sport

Le Président de la commission Sport rappelle les critères d'attribution des subventions, selon l'enveloppe totale. Pour rappel, les fonds sont exclusivement destinés à financer les activités des moins de 18 ans.

Pour mémoire, la somme de 47 900 euros a été inscrite au budget « activités sportives » 2020.

L'association qui porte la course cycliste du 08 mai, ne percevra pas de subvention en 2020, par suite de l'annulation de l'évènement. La somme de 2 900 € votée au budget, fera l'objet d'un débat en conseil communautaire s'il y a des demandes de soutiens spécifiques d'autres associations.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la répartition des subventions présentée. **Délibération n°17-06-2020-02**

Culture

Pour mémoire, la somme de 27 550 euros a été inscrite au budget « Activités culturelles » 2020

Des associations qui se sont vu attribuer un soutien financier en 2019 n'ont pas toutes renouvelé leur demande pour 2020.

Monsieur le Maire de Saint Denis d'Orques, informe l'assemblée que l'Atelier musical Saint-Denis – Brûlon, va prochainement adresser sa demande.

Le tableau des subventions est validé en tenant compte des demandes tardives des associations musicales de Chantenay-Villedieu et Brûlon-Saint Denis d'Orques, du fait du renouvellement des municipalités.

Le montant s'élève ainsi à 29 300 €. (23 000 € + 3 150 € + 3 150 €). **Délibération n°17-06-2020-03**

Une décision modificative sera prise ultérieurement pour ajustement des crédits.

Tarifification entrées base aqualudique

La commission sport propose de reconduire les tarifs votés en 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la commission. **Délibération n°17-06-2020-04**

ENVIRONNEMENT

Facturation de la redevance incitative

Le président de la commission environnement présente la situation financière du budget déchets ménagers avec les impacts du confinement.

Il est rappelé le vote des tarifs 2020 voté lors de la séance du conseil communautaire en date du 11 décembre 2019.

Tarifs 2019	Tarifs part fixe 2020	Tarifs part variable 2019	Tarifs part variable 2020
145,56 €	155,56 €	1,49 €	4,47 €
150,86 €	160,86 €	1,98 €	5,94 €
170,93 €	182,67 €	2,20 €	6,60 €
218,67 €	233,69 €	3,38 €	10,14 €
259,35 €	277,17 €	4,22 €	12,66 €
340,72 €	364,13 €	5,89 €	17,67 €
544,14 €	581,52 €	10,09 €	18,00 €
218,67 €	581,52 €		

La situation exceptionnelle et inédite vécue à la fin du 1^{er} trimestre et au début du 2^{ème} trimestre 2020, a conduit les élus à réfléchir à l'impact sur les usagers, en termes de tarifications et de services rendus.

En effet, pendant le confinement, les sites des déchetteries ont été fermés pendant plusieurs semaines, les collectes de certains producteurs ont diminué, ce qui a engendré une économie sur les prestations de services de l'ordre de 44 000 €.

Les élus ont souhaité répercuter ces économies sur la facturation des usagers.

Plusieurs scénarios ont été réalisés à la suite des économies réalisées pendant cette période exceptionnelle.

Au vu des simulations présentées, il est proposé au conseil communautaire de retenir la simulation, qui fait apparaître une réduction de la tarification 2020 de 6 euros sur la part fixe.

L'augmentation tarifaire est donc proposée comme suit :

Tarifs votés 2020	Nouvelle proposition	Tarifs part variable 2020
155,56 €	149,56 €	4,47 €
160,86 €	154,86 €	5,94 €
182,67 €	176,67 €	6,60 €
233,69 €	227,69 €	10,14 €
277,17 €	271,17 €	12,66 €
364,13 €	358,13 €	17,67 €
581,52 €	575,52 €	18,00 €
581,52 €	581,52 €	

aucune modification concernant les non-dotés



Communauté de Communes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de retenir la simulation proposée et décide de déroger, au motif de circonstances exceptionnelles et imprévues, au règlement du service déchets. Cette décision ne s'appliquera que sur l'année 2020. **Délibération n°17-06-2020-05**

ECONOMIE

Vente d'herbe sur les réserves foncières

Une vente d'herbe est proposée pour l'année 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions présentées. **Délibération n°17-06-2020-06**

PLUi

Plan d'Aménagement et de Développement Durable sur la commune de Joué en Charnie

Par arrêté préfectoral du 19 novembre 2019, la compétence PLUi est désormais exercée par la communauté de communes. La commune de Joué en Charnie poursuit la révision du PLU engagée. Le PADD est soumis à l'ensemble des conseillers communautaires.

Monsieur le maire de la commune de Joué en Charnie retrace l'historique de cette démarche.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan présenté. **Délibération n°17-06-2020-07**

CULTURE

Présentation saison 2020-2021

D'une part, plusieurs spectacles ont été reportés sur la saison 2020-2021, d'autre part, la prochaine saison a été pensée différemment, avec des temps forts et la présence d'une compagnie circassienne en résidence.

Une compagnie circassienne va intervenir sur le territoire avec des temps ponctuels auprès des habitants, sous forme de présence sur des lieux de passages qui interpellent l'habitant sur son territoire.

Un spectacle sera travaillé en parallèle pour une présentation en fin de saison 2021.

Un dossier de demande de soutien financier a été monté auprès de la Région. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise la demande de subvention. **Délibération n°17-06-2020-08**

Il est proposé de maintenir les tarifs d'entrée au spectacle votés en 2019 sur l'année 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette reconduction tarifaire. **Délibération n°17-06-2020-09**

Information sur l'Établissement d'Enseignement Artistique

Les cours ont été dispensés via des vidéos, système de visioconférence, par plusieurs enseignants.

BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la base aqualudique

Afin de tenir compte des mesures de protections à maintenir dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le POSS et le règlement qui en découlent ont été modifiés.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance des mesures d'hygiène supplémentaires mises en place, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, après en avoir délibéré, accepte les modifications présentées. **Délibération n°17-06-2020-10**

Convention pour la maintenance de la base aqualudique

La maintenance de la base aqualudique a fait l'objet d'une consultation. Le président de la commission Bâtiments et infrastructures présente l'offre de la société VEOLIA. La société SAUR qui avait également été consultée, n'a pas donné de suite.

Extraits de la proposition :

Le prestataire s'engage à réaliser des visites planifiées en annexe 2 permettant au Client d'assurer, aux équipements de l'installation concernée, au travers d'une série de contrôles et d'actions de maintenance préventive les conditions techniques de fonctionnement de son installation.

Ces interventions seront réalisées suivant la planification suivante :

- **1** une mise en service de l'installation : **2 semaines**
 - **Nettoyage des bassins**
 - **Remise en route des équipements**
 - **Nettoyage des plages et du toboggan**

- **3** visites hebdomadaires de contrôle des équipements : **20 semaines environ**
 - **Réalisations des analyses et saisie sur le carnet de bord**
 - **Réalisation des lavages de filtre**
 - **Réglage de l'installation**

- **1** une mise à l'arrêt de l'installation : **1 semaine**
 - **Mise à l'arrêt des équipements**
 - **Vidange partielle des bassins**

Le client a demandé au Prestataire, qui l'accepte, la fourniture des produits de traitement nécessaire au fonctionnement de l'installation. L'objectif du prestataire sera d'optimiser les consommations de réactifs et de consommation d'eau potable. Il mettra en place un suivi de ces indicateurs afin de mesurer leurs évolutions.

Le Client a également souhaité que le Prestataire puisse lui faire bénéficier de la mise à disposition d'un service d'astreinte : dans ce cadre Le Prestataire s'engage à intervenir dans le délai de 2 heures après réception d'une demande du Client au :

0 969 32 35 29

En contrepartie des missions systématiques définie précédemment, le Prestataire percevra auprès du Client la rémunération suivante :

- au titre des interventions d'exploitation, de maintenance préventive et d'astreinte, une redevance forfaitaire, définie sur la base de la répartition de l'annexe 1, d'un montant hors taxes hebdomadaire de :
 - **560,00 € H.T. /semaine – piscine en fonctionnement**
 - **5 287,00 € H.T pour la mise en service et l'arrêt de la piscine.**

Si le client demande que les interventions simples soient réalisées en dehors des heures et jours normaux de travail du prestataire la redevance forfaitaire sera majorée des taux horaires définis ci-dessous pour les interventions supplémentaires.

- Les prix unitaires de fourniture et les quantités prévisionnelles des produits de traitement sont indiqués en annexe 1. Ces éléments conduisent à une estimation du montant de ce poste de : **7 242.65 € HT**. Seules les quantités effectivement livrées seront facturées.
- au titre des visites supplémentaires demandées par le client, l'heure au prix de **45,00 € H.T.** pour les heures et jours normaux de travail du prestataire, et pour les autres majorées de 25% dans le cas d'heures supplémentaires, de 50 % le samedi et de 100% les nuits, dimanche et jours fériés ; les fournitures effectuées pour les travaux d'entretien et de réparation sont facturées pour leur montant Hors Taxes du tarif public affecté d'un coefficient de 1,20 et de la T.V.A. en vigueur au moment de la réalisation de la prestation.
- dans le cas d'impossibilité d'intervention pour quelque raison, indépendante de la volonté de Le Prestataire, que ce soit, le prestataire facturera un déplacement forfaitaire hors taxes de **65,00 € HT**.

Les prix ci-dessus sont établis suivant les conditions économiques connues le **01/01/2020**. Ils sont actualisables chaque année.

La société VEOLIA a déjà assuré des opérations de maintenance sur l'équipement et a donné toute satisfaction.

Des efforts ont été engagés pour réduire la consommation d'énergie, notamment sur la température de l'eau des bassins, tout en assurant un confort de nage et de baignade pour les utilisateurs.

Les règles de mise en concurrence ayant été respectées, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de retenir l'offre de la société VEOLIA. **Délibération n°17-06-2020-11**

Validation de l'acquisition de mobilier pour l'hôtel communautaire

Des consultations sont menées depuis mars 2020 sur l'acquisition de mobilier.



3 entreprises ont été consultées avant le confinement, les analyses et négociations ont été menées pendant la période de confinement pour aboutir à une présentation devant le conseil communautaire.

Les mobiliers ont été retenus en fonction du rapport qualité-prix, du confort d'utilisation et de maniement.

La société BCC située à Joué L'abbé a présenté la meilleure offre dont le montant total s'élève à 38 665,88 euros Hors Taxes.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, accepte la proposition présentée et décide de retenir la société BCC. **Délibération n°17-06-2020-12**

Les équipements mobiliers actuels sont issus en majorité des deux communautés de communes avant fusion en 2014.

Ils sont inadaptés aux surfaces des locaux du futur hôtel communautaire. Par conséquent, ils seront maintenus dans les locaux actuellement occupés par les services et pourront être utilisés dans le cadre de mise à disposition de bureaux meublés pour du coworking.

Ces locaux ont été proposés à la location à la médecine du travail actuellement implantée dans la maison de santé pluridisciplinaire à Brûlon. Mais l'offre a été déclinée.

La livraison des mobiliers interviendra sous six à huit semaines. Le déménagement pourrait être programmé en septembre 2020.

RESSOURCES HUMAINES

Règlement télétravail

La transformation numérique a modifié les habitudes de travail. La situation sanitaire inédite a quant à elle, accéléré le processus initié sur la mise en place du télétravail. La réflexion a été menée depuis plusieurs mois.

Il est ainsi présenté les modalités de la mise en œuvre du télétravail dont la charte a été validée par le comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 05 mars 2020. Le télétravail est accordé sur demande des agents et selon les nécessités de services.

La période de confinement a permis d'expérimenter le télétravail et démontré les avantages et inconvénients. Les avantages sont liés aux missions exercées, mais cette organisation permet de poursuivre l'activité professionnelle en limitant les déplacements. Le principal inconvénient porte sur l'isolement du télétravailleur, d'où le nécessaire encadrement des temps de télétravail, afin de conserver la relation sociale interne à la structure.

L'expérience du confinement ayant démontré l'implication professionnelle des agents qui ont bénéficié de ce dispositif, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise en place du règlement du télétravail. **Délibération n°17-06-2020-13**



QUESTIONS DIVERSES

Accueils de loisirs

Le président de la commission Enfance-Jeunesse retrace le déroulement des accueils de loisirs pendant la période de confinement et les vacances de pâques.

Les accueils de loisirs seront ouverts pendant la période estivale, mais en fonctionnement restreint, afin de respecter les mesures gouvernementales liées à la pandémie.
Il n'y aura pas de transports en commun vers les centres.

A la suite du recensement des besoins des familles, les semaines n°32 (du 03 août au 07 août 2020) et n°35 (du 24 août au 28 août 2020) verront des sites ouverts.

La détermination des sites et l'organisation des accueils restent à travailler. Il pourrait s'agir des sites de Noyen sur Sarthe et Loué.

La jauge sera fixée à une vingtaine d'enfants accueillis par centre et par semaine.

Le président remercie les membres de la commission pour leur travail et leur implication pendant ce mandat.

Monsieur le maire d'Amné en Champagne fait remonter une demande de familles pour dix à quinze enfants, mais le problème majeur reste l'absence de transport.

Monsieur le maire de Coulans-sur-Gée évoque les mêmes demandes.

Un centre pourrait potentiellement être ouvert sur la commune de Coulans-sur-Gée cet été, ce qui limiterait le temps de déplacement des familles sur cette partie du territoire.

Fourniture d'énergie

Monsieur le maire de Poillé-sur-Vègre interpelle les délégués communautaires sur l'obligation à partir de 2021 de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie. Il semblerait que les points supérieurs à 36 KVA soient concernés. Il est possible de faire appel à une centrale d'achat, l'UGAP et se regrouper pour lancer une consultation.

Madame le maire de Fontenay sur Vègre demande que soit confirmé cette obligation.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15.

Nomencl.	Libellé	Numéro	Destinataire/Services
7.2.1	Taux fiscalité 2020	17-06-2020-01	Finances
7.5.2	Subventions Sport	17-06-2020-02	Finances – Sport
7.5.2	Subventions Culture	17-06-2020-03	Finances - Culture
8.4	Tarifications entrée base aqualudique	17-06-2020-04	Finances - Sport
7.2.2	Redevance Incitative 2020	17-06-2020-05	Finances - Environnement
3.2	Vente d'herbe 2020	17-06-2020-06	Finances - Economie
2.1	Approbation PADD Joué en Charnie	17-06-2020-07	Commune Joué - Direction
8.9	Demande de subvention Culture	17-06-2020-08	Culture - Finances
8.9	Tarifs spectacles culture 2020	17-06-2020-09	Culture - Finances
3.6	Modification POSS Base aqualudique	17-06-2020-10	Sport
1.1.11	Convention maintenance Base aqualudique	17-06-2020-11	Finances - Sport
1.1.11	Acquisition mobilier hôtel communautaire	17-06-2020-12	Finances - DUERP
4.1.6	Adoption règlement télétravail	17-06-2020-13	Ressources Humaines